

**DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**

**COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02/04/2019
à 20 H 00**

Date d'affichage :
le 06/04/2019

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :**
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Etaient présents :
MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
GUILLOTIN Michel,
BILHEUDE Isabelle,
GÉRARD Gabriel
MOREAU Marie-Cécile
DONVAL Gérard
COURTAIS Stéphanie

Absentes excusées :
- BLOT Virginie
- LOISEL-LEVEQUE Betty
a donné pouvoir à
CHEDEMAIL Daniel
- ROULE Patricia a donné
pouvoir à DONVAL Gérard
- LEJAS Géraldine a
donné pouvoir à
BILHEUDE Isabelle

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
COURTAIS Stéphanie

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2019 est approuvé.

1 – Vote du Compte Administratif 2018 de la commune

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 294 122,59€
- les recettes de fonctionnement : 403 799,14€
- les dépenses d'investissement : 281 009,88€
- les recettes d'investissement : 382 054,35€

2 – Vote du Compte Administratif 2018 de l'assainissement collectif

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 26 179,53€
- les recettes de fonctionnement : 39 574,81€
- les dépenses d'investissement : 29 671,80€
- les recettes d'investissement : 29 511,69€

3 – Vote du Compte Administratif 2018 du lotissement du Chêne

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 198 627,97€
- les recettes de fonctionnement : 204 591,04€
- les dépenses d'investissement : 209 938,54€
- les recettes d'investissement : 196 976,23€

4 – Approbation des Comptes de Gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 de la commune, de l'assainissement collectif, du lotissement du Chêne ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 de la commune, de l'assainissement collectif et du lotissement du Chêne

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – Affectation des résultats - commune

Le Compte Administratif 2018 du budget commune a été voté et laisse apparaître un résultat de clôture :

- au titre de l'investissement un excédent cumulé de 189 994,53€
- au titre du fonctionnement un excédent cumulé de 109 676,55€

En conséquence, il convient de procéder à l'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *Pour le résultat d'investissement, d'affecter la somme de 189 994,53€ à l'article 001 section recette d'investissement « solde d'investissement reporté »*
- *Pour le résultat de fonctionnement d'affecter la somme de 109 676,55€ à l'article 1068 de la section recettes d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé »*

6 – Affectation des résultats - assainissement

Le Compte Administratif 2018 du budget assainissement a été voté et laisse apparaître un résultat de clôture :

- au titre de l'investissement un déficit cumulé de 7 795,80€
- au titre du fonctionnement un excédent cumulé de 63 191,16€

En conséquence, il convient de procéder à l'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *Pour le résultat d'investissement, d'affecter la somme de 7 795,80€ à l'article 001 section dépenses d'investissement « dépense d'investissement reporté ».*
- *Pour le résultat de fonctionnement d'affecter la somme de 55 395,36€ l'article R002 de la section recette de fonctionnement « recette de fonctionnement reporté » et d'affecter la somme de 7 795,80€ à l'article 1068 de la section recettes d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé »*

7- Affectation des résultats – lotissement du Chêne

Le Compte Administratif 2018 du budget du lotissement « du chêne » a été voté et laisse apparaître :

- au titre de l'investissement un déficit de 111 851,46 €
- au titre du fonctionnement un excédent de 53 151,30€

En conséquence, il convient de procéder à l'affectation des résultats ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *Pour le résultat d'investissement, d'affecter la somme de 111 851,46 € à l'article D001 section dépenses d'investissement « dépenses d'investissement reporté ».*
- *Pour le résultat de fonctionnement d'affecter la somme de 53 151,30€ à l'article R 002 section recettes de fonctionnement « recettes de fonctionnement reporté ».*

8 – Vote du budget primitif 2019 de la commune

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 par le Maire, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 388 356,00€
- les recettes de fonctionnement : 388 356,00 €

- les dépenses d'investissement : 451 638,08 €
- les recettes d'investissement : 451 638,08 €

9 – Vote du budget primitif 2019 assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 par le Maire, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 98 148,41€
- les recettes de fonctionnement : 98 148,41€

- les dépenses d'investissement : 38 433,80€
- les recettes d'investissement : 38 433,80€

10 – Vote du budget primitif 2019 du lotissement du Chêne

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 par le Maire, le Conseil municipal, vote à l'unanimité :

- les dépenses de fonctionnement : 238 328,91€
- les recettes de fonctionnement : 238 328,91€

- les dépenses d'investissement : 326 791,07€
- les recettes d'investissement : 326 791,07€

11 – Vote des taux d'imposition

Le Maire propose de voter les taux d'imposition 2019. Suite à l'avis de la commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

		<i>Pour un produit de</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	11,46%	55 936€
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	13,93%	41 776€
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	38,76%	22 946€
	<i>Produits fiscaux 2019</i>	120 658€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

12- Charges transférées du budget de la commune vers le budget assainissement

Monsieur le Maire indique qu'une délibération a été prise en 2016 pour transférer une partie de la charge de personnel du budget la commune vers le budget assainissement. L'opération n'ayant pas été réalisée en 2018, il convient de la réaliser pour 2018 et 2019.

En 2018, le coût est estimé pour cette opération s'élève à 3600€ pour 180h de travail.

Pour 2019, compte tenu de la charge supplémentaire de travail (abattage et nettoyage de bois autour des lagunes et du ruisseau central) de l'agent technique de 60h soit 240h pour 2019 et de l'agent administratif de 50h (budget, courrier), le coût est estimé à 5 800€ :

- en dépense de fonctionnement en assainissement au compte 6215
- en recette de fonctionnement au budget de la commune au compte 70841.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

13 – location du logement 4, résidence Les Charmilles

Monsieur le Maire présente la candidature de M^{elle} MUGENS Emeline résidant la Fortrie 53350 FONTAINE COUVERTE intéressée par le logement 4, résidence des Charmilles. Cette personne souhaite louer le logement à partir du 26 avril 2019. Elle requiert les conditions et les garanties pour la location de ce logement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide de louer ce logement à M^{elle} MUGENS Emeline à partir du 26 avril 2019*
- *Fixe le montant du loyer à 310,16€ par mois payable mensuellement à terme échu,*
- *Décide qu'au 1^{er} juillet de chaque année, le montant du loyer sera révisé suivant l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre,*
- *Confie à Maîtres OUAIRY, BUIN et de GIGOU, notaires associés à Vitré, le soin d'établir l'acte de bail.*
- *Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires.*

Annule et remplace la délibération n°1 du 19/03/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de Séance,
Stéphanie COURTAIS

Le Maire,
Joël MARQUET

